



**CONSEIL
CONSULTATIF
DES FEMMES
DU MANITOBA**

**RAPPORT ANNUEL
2006-2007**



MANITOBA WOMEN'S ADVISORY COUNCIL
CONSEIL CONSULTATIF DES FEMMES DU MANITOBA

Le 28 septembre 2007

*M^{me} Nancy Allan
Ministre déléguée à la Situation de la femme
Palais législatif
373, Broadway, bureau 317
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8*

Madame la Ministre,

Bien que je ne sois présidente que depuis les six dernières semaines de l'exercice financier 2006-2007, j'ai le plaisir de vous faire parvenir le Rapport annuel du Conseil consultatif des femmes du Manitoba. Vous y trouverez un exposé détaillé des activités et un état des dépenses du Conseil au cours de l'exercice de 2006-2007.

Veillez agréer, Madame la Ministre, mes salutations respectueuses.

La présidente,

Marlene Bertrand





MANITOBA WOMEN'S ADVISORY COUNCIL
CONSEIL CONSULTATIF DES FEMMES DU MANITOBA

Le 28 septembre 2007

*M^{me} Nancy Allan
Ministre déléguée à la Situation de la femme
Palais législatif
373, Broadway, bureau 317
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8*

Madame la Ministre,

Bien que je ne sois présidente que depuis les six dernières semaines de l'exercice financier 2006-2007, j'ai le plaisir de vous faire parvenir le Rapport annuel du Conseil consultatif des femmes du Manitoba. Vous y trouverez un exposé détaillé des activités et un état des dépenses du Conseil au cours de l'exercice de 2006-2007.

Veillez agréer, Madame la Ministre, mes salutations respectueuses.

La présidente,

Marlene Bertrand



Table des matières

	<i>Page</i>
<i>Message de la présidente</i>	2
<i>Réalisations</i>	3
<i>Conseil consultatif</i>	4
• <i>Objectif</i>	4
• <i>Historique</i>	4
• <i>Mandat</i>	4
• <i>Rôle</i>	4
• <i>Structure</i>	5
• <i>Fonctions</i>	5
• <i>Pouvoirs</i>	5
<i>Membres du Conseil</i>	6
<i>Organigramme</i>	9
<i>Activités</i>	10
I. <i>Réunions</i>	10
II. <i>Priorités</i>	10
III. <i>Présentations</i>	13
IV. <i>Partenariats</i>	13
V. <i>Questions et recommandations</i>	14
<i>Engagement communautaire</i>	15
I. <i>Liaison</i>	15
II. <i>Services d'appui à la collectivité</i>	15
<i>Orientations futures</i>	16
<i>Publications</i>	16
<i>Rapport du vérificateur</i>	17
<i>État financier</i>	

Message de la présidente

En tant que nouvelle présidente du Conseil consultatif des femmes du Manitoba, poste que j'occupe depuis février 2007, je suis heureuse d'accueillir les femmes du Manitoba. En 2005, le Conseil a célébré son 25^e anniversaire. Je prends la relève de nombreuses femmes extraordinaires qui ont accompli de grandes choses à la présidence du Conseil et qui m'ont légué un rôle à la fois exigeant et stimulant. Cela me rappelle une observation faite par la très honorable Beverley McLachlin, juge en chef du Canada, au petit déjeuner en l'honneur des Célèbres cinq tenu en 2000. M^{me} McLachlin a dit que derrière chaque femme qui a réussi, il y a toutes celles qui l'ont précédée.

Je tiens à remercier en particulier mon prédécesseur, Crystal Laborero, et les membres sortants du Conseil pour leur travail et leur dévouement. En outre, le Conseil doit beaucoup à Nancy Allan, ministre déléguée à la Situation de la femme, et au gouvernement du Manitoba pour leurs démarches soutenues visant à donner voix au chapitre aux femmes du Manitoba au gouvernement et dans l'élaboration d'une législation, de politiques et de programmes égalitaires. Il faut également souligner que le Manitoba est la seule province à l'ouest du Québec à avoir encore un Conseil consultatif des femmes. Il existe huit autres conseils consultatifs des femmes dans l'Atlantique et dans les territoires. Je peux vous assurer que je ferai de mon mieux pour vous prouver que vous avez eu raison de m'accorder votre confiance. En dernier lieu, permettez-moi de remercier le personnel du Conseil pour son soutien.

Il y a beaucoup de choses intéressantes qui se passent actuellement pour les femmes du Manitoba et le Conseil. Les membres actuels du Conseil apportent des connaissances et une expérience riches et diversifiées à leur poste. En ce début de deuxième quart de siècle d'existence du Conseil, il est important de faire un bref retour en arrière sur nos réalisations pour ensuite centrer notre attention et notre énergie sur l'avenir. Je me consacre aux femmes du Manitoba depuis le début de ma carrière et je suis honorée d'avoir la chance de continuer mon travail dans le cadre de fonctions à la fois nouvelles et stimulantes. Même si notre façon de travailler changera au cours de la prochaine année, notre travail quant à lui restera le même. Nous continuerons de poursuivre notre objectif, c'est-à-dire promouvoir la participation des femmes à la société.

La présidente,

Marlene Bertrand

Réalisations

- **Planification et coordination de l'assemblée annuelle de la Coalition des conseils consultatifs provinciaux et territoriaux sur la situation de la femme.** La Coalition a été formée en 1995 à la suite de la dissolution du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme cette année-là. Son rôle consiste à entreprendre des actions stratégiques en relation avec les questions qui touchent les femmes canadiennes. Les membres de la Coalition, qui représentent les conseils consultatifs des femmes de cinq provinces et de trois territoires, se sont réunis à Ottawa du 9 au 12 décembre 2006. Ils ont discuté d'une stratégie de communication, des rapports régionaux et des pratiques exemplaires, ont rencontré des députés et des sénateurs et ont participé à une table ronde ainsi qu'à une réception organisée par l'Alliance féministe pour l'action internationale. Au cours de l'année écoulée, la Coalition a également fait une présentation au Comité parlementaire permanent de la condition féminine. Élaborée par le Conseil consultatif des femmes du Manitoba, cette présentation portait sur la réduction du financement accordé à Condition féminine Canada (CFC), la fermeture de 12 des 16 bureaux régionaux, la suppression de la notion d'égalité dans son mandat et la nécessité d'une analyse sexospécifique percutante et de recherches financées par CFC pour favoriser la prise de décision fondée sur des données probantes.
- **Comité permanent des questions féminines de l'Équipe rurale du Manitoba.** Coprésidé par la directrice générale du Conseil, le comité a tenu à Thompson, The Pas et Dauphin entre octobre 2006 et mars 2007 des colloques sur l'évolution des besoins des femmes des régions rurales, isolées et du Nord. À ces colloques, plus de 120 personnes ont examiné les problèmes relevés dans le rapport de recherche intitulé *Changing Needs of Rural and Northern Women in Manitoba* publié en juin 2005, ont discuté des difficultés qu'elles doivent surmonter et ont fait des recommandations pour régler les préoccupations à l'échelle de la collectivité. Les sujets suivants ont été abordés : les services de garde d'enfants, l'éducation et la formation, l'emploi et le revenu, la santé et l'hygiène ainsi que la sécurité. Les colloques fourniront des renseignements de base pour l'élaboration de nouvelles stratégies.
- **Organisation de séances d'information communautaires** le midi sur des sujets d'intérêt pour les femmes, notamment l'égalité des femmes et la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, les procurations, les directives en matière de soins de santé et les testaments – outils de planification personnelle et financière, la femme actuelle et la prévention du VIH/sida, l'incidence de la Charte sur la vie des femmes du Manitoba vingt ans après son adoption, les ordonnances de protection prévues par la *Loi sur la violence familiale et le harcèlement criminel* – la situation un an après la modification de la loi, l'égalité des sexes et le VIH/sida – les répercussions de la situation mondiale à l'échelle locale et la Section d'intervention en matière de violence familiale.
- **Environ 10 000 exemplaires de la septième édition augmentée** de la publication du Conseil intitulée *Quand on est parent unique : Guide pour les familles monoparentales* ont été distribués par l'organisme manitobain chargé de la distribution du matériel. Cette brochure a été imprimée en mars 2006 en partenariat avec Enfants en santé Manitoba, Populations en santé du ministère de la Vie saine du Manitoba et les offices régionaux de la santé du Manitoba.
- **Mise à jour du site Web interactif du Conseil**, www.mwac.mb.ca, qui a enregistré 115 896 visualisations de pages, par rapport à 112 289 l'an dernier. Le nombre de visiteurs a été de 33 384. La version française du rapport annuel de 2005-2006 a été téléchargée à 308 reprises et la version anglaise, à 459. Le site contient aussi des annonces d'activités à venir, de l'information sur des recherches, des rapports et des services susceptibles d'intéresser les femmes et leur famille ainsi que des liens à d'autres organisations de femmes.

Conseil consultatif

OBJECTIF

Promouvoir la participation pleine et entière des femmes à la société ainsi que les changements dans les structures sociales, juridiques et économiques nécessaires à cette fin.

HISTORIQUE

En 1970, la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada recommande la mise sur pied d'un conseil fédéral sur la situation de la femme et de conseils semblables dans chaque province et territoire.

Par suite des pressions exercées de concert par des groupes de femmes dans l'ensemble du pays, le gouvernement fédéral constitue, en 1973, le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme. Plusieurs conseils analogues sont ensuite créés dans les provinces et les territoires durant les années 1980. Depuis, le conseil fédéral et certains conseils provinciaux ont cessé leurs activités. Le Manitoba est la seule province à l'ouest du Québec qui possède un conseil autonome chargé de conseiller le gouvernement sur les questions relatives à la situation de la femme. Les trois territoires ont également des conseils semblables.

En 1980, le gouvernement du Manitoba crée par décret le Conseil consultatif manitobain de la situation de la femme. Le 2 mars 1987, le gouvernement dépose à l'Assemblée législative le projet de loi 3, la *Loi sur le Conseil consultatif manitobain de la situation de la femme*. La loi reçoit la sanction royale le 17 juillet 1987.

Lorsqu'il nomme les membres du Conseil, le gouvernement du Manitoba s'efforce de choisir des personnes qui représentent les divers secteurs géographiques, ethnoculturels et socioéconomiques de la province.

En décembre 1991, le gouvernement dépose à l'Assemblée législative le projet de loi 5, la *Loi modifiant la Loi sur le Conseil consultatif manitobain de la situation de la femme*. Cette loi, dont la raison d'être est de changer le nom du Conseil pour « Conseil consultatif des femmes du Manitoba », reçoit la sanction royale le 24 juin 1992.

MANDAT

Le Conseil a pour mandat de conseiller la ministre sur les questions relatives à la participation pleine et entière des femmes à la société. Il la conseille notamment sur les questions que la ministre lui demande d'examiner ou que le Conseil juge opportun de porter à son attention.

RÔLE

- Consulter les femmes du Manitoba au sujet des questions existantes et émergentes sur la situation de la femme pour permettre au Conseil de formuler des conseils et des recommandations à la ministre. Ce processus de consultation inclut des femmes des collectivités rurales, urbaines et du Nord ainsi que des Autochtones, des immigrantes, des

francophones, des femmes des minorités visibles, des lesbiennes, des transsexuelles et des femmes handicapées.

- Collaborer avec les groupes de femmes pour favoriser et appuyer des activités communautaires qui visent à améliorer la situation des femmes.
- Formuler et soumettre à la ministre des recommandations susceptibles de déterminer des politiques, des programmes et des lois favorisant l'égalité des chances pour les femmes.

STRUCTURE

Le Conseil est formé de femmes de tous les horizons qui sont nommées par le lieutenant-gouverneur du Manitoba. Il est subventionné par le gouvernement provincial et relève de la ministre déléguée à la Situation de la femme.

Le Conseil se compose d'une présidente et d'au moins huit autres membres, sans dépasser 18 membres, nommés par le gouvernement. Les mandats de la présidente et des membres sont respectivement de trois ans et de deux ans.

Le Conseil est appuyé par un personnel composé de quatre fonctionnaires.

FONCTIONS

Afin de s'acquitter de ses fonctions en vertu de la Loi, le Conseil doit :

- conseiller la ministre sur les questions se rapportant à l'égalité des femmes que la ministre lui soumet pour examen ou que le Conseil lui-même entreprend d'étudier;
- recommander à la ministre des politiques, des projets, des programmes de recherche, d'étude ou d'activité, des mesures législatives et toute autre mesure ou initiative;
- promouvoir l'égalité des femmes;
- accomplir les autres tâches touchant l'égalité des femmes que la ministre peut lui confier ou que le Conseil peut entreprendre de sa propre initiative.

POUVOIRS

Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil peut :

- recevoir les pétitions et les présentations de particuliers, de groupes ou d'organismes;
- tenir des réunions publiques;
- transmettre des renseignements à la population;
- diriger des programmes de recherche, d'étude ou d'activité ou y participer;
- entreprendre des projets ou des activités en collaboration avec d'autres organismes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la province;
- engager, à titre temporaire ou pour un projet précis, les personnes ayant des compétences techniques ou spécialisées sur toute question qui touche son travail, selon ce qu'il juge nécessaire afin de recevoir conseils et aide.

Membres du Conseil

Les membres du Conseil représentent les femmes des régions urbaines, rurales et du Nord, y compris les femmes autochtones, les femmes francophones, les femmes appartenant à des minorités visibles et les jeunes femmes. Les membres possèdent des compétences et de l'expérience dans une vaste gamme de secteurs importants pour les femmes, notamment la santé, l'éducation, les affaires, l'agriculture, le bénévolat, l'équité en matière d'emploi, la monoparentalité, l'emploi et la formation, les soins aux enfants et l'éducation des enfants, le travail à domicile et sur le marché du travail rémunéré.

Les membres du Conseil consultent régulièrement les représentantes des organismes de femmes de la province et les personnes qui œuvrent pour les femmes à l'échelle de la collectivité.

Les membres présentent les préoccupations exprimées par les femmes manitobaines aux réunions ordinaires du Conseil, où elles déterminent les priorités et formulent les recommandations à présenter à la ministre.

Le mandat des membres est d'une durée de deux ans et peut être renouvelé pour deux autres années. Le mandat de la présidente est d'une durée de trois ans et peut être renouvelé une fois. Voici la liste de toutes les femmes qui ont été membres du Conseil entre le 1^{er} avril 2006 et le 31 mars 2007.

MARLENE BERTRAND, présidente (Winnipeg)

Marlene compte 25 années d'expérience dans le domaine de la prévention de la violence familiale, expérience qu'elle a acquise dans le secteur public et privé, et défend avec passion les intérêts des femmes au Manitoba. De 1992 à 2006, elle a dirigé la Direction de la prévention de la violence familiale au gouvernement provincial. Auparavant, elle a été directrice de refuges pour femmes à Winnipeg et à Brandon. Par ailleurs, Marlene a travaillé à l'échelle internationale en aidant des pays à élaborer des programmes de lutte contre la violence entre partenaires intimes. En plus d'être membre de l'Ordre du Canada, elle a reçu le Prix d'excellence du service au Manitoba dans la catégorie Leadership et la mention Femme de distinction de la YWCA. Marlene a été nommée présidente du Conseil le 1^{er} février 2007.

MARICOR ANDRADA (Winnipeg)

Maricor travaille à temps partiel pour le Winnipeg Girls and Boys Club et a l'intention de retourner aux études l'an prochain. Elle est lauréate du prix du premier ministre pour service bénévole.

BERNICE CARTWRIGHT (Flin Flon)

Bernice était coordonnatrice des affaires autochtones à l'hôpital général de Flin Flon. Sa passion est de renseigner les Autochtones sur la santé et d'autres sujets utiles dans

leur propre langue. Elle s'intéresse aux enfants placés en famille d'accueil et aux sans-abri. Elle a donné sa démission en août 2006 afin de poursuivre ses études.

JULIE CHALMERS (Griswold)

Julie est représentante en santé communautaire auprès de la Sioux Valley Dakota Nation. Elle fait du bénévolat dans des refuges pour femmes à Brandon et Portage la Prairie et anime chaque semaine des groupes de soutien et des cercles d'échange pour les femmes et les hommes sur des sujets tels que la violence conjugale, les abus sexuels et les problèmes liés à l'alcool. Son mandat a pris fin le 6 avril 2007.

LAURIE FAVELL-MOWAT (Selkirk)

Laurie travaille avec des jeunes Autochtones dans le cadre des services aux adolescents de la Behavioural Health Foundation à Selkirk. Elle est cofondatrice du Winnipeg Aboriginal Film and Video Festival, qu'elle a coprésidé durant les deux premières années, a été la première coordonnatrice du programme de mentorat Ototema et est une musicienne de blues et de rock. Elle s'intéresse à la pauvreté, aux droits des Autochtones et à l'égalité des femmes.

PAM HARRIGAN (Dauphin)

Pam travaille pour les Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis du sud de la région des Parcs. Elle a œuvré pour le comité de la situation de la femme de la région des Parcs ainsi que pour le centre de crise et le refuge pour femmes de cette région. Elle s'intéresse à la pauvreté, au racisme, à la violence faite aux femmes, au logement et à la santé des femmes. Son mandat a pris fin le 28 septembre 2006.

DIANE HARTLEY (Minnedosa)

Diane est conseillère municipale à Minnedosa. Avocate en pratique privée à temps partiel et enseignante à temps plein à la division des études commerciales du Assiniboine Community College, elle s'intéresse aux questions qui touchent les femmes des régions rurales et leur famille, aux questions relevant du droit de la famille et à l'amélioration des possibilités d'études postsecondaires pour les femmes.

SHEILA HILLIER (Gimli)

Sheila est directrice et conseillère supérieure du centre de ressources pour femmes d'Entre-les-Lacs. Elle est aussi coprésidente de la Women's Resource Centre/Service Coalition of Manitoba. Elle est active auprès de plusieurs groupes et comités qui s'occupent des questions touchant les femmes, dont la violence familiale, la violence contre les femmes, la pauvreté, le logement des personnes à faible revenu, la sécurité alimentaire et l'équité salariale. Son deuxième mandat a pris fin le 6 avril 2007.

BONNIE HOFFER-STEIMAN (Winnipeg)

Son travail d'infirmière a mené Bonnie à exercer des fonctions administratives dans diverses collectivités rurales et urbaines. Présentement travailleuse sociale attachée à un hôpital de Winnipeg, elle a siégé à plusieurs conseils d'administration et a travaillé avec de nouveaux immigrants au Canada à titre bénévole. Elle s'intéresse à la pauvreté, à la promotion de la santé et aux questions touchant les Autochtones et les immigrants. Son deuxième mandat a pris fin le 6 avril 2007.

MARY-ANNE KANDRACK (Winnipeg)

Mary-Anne enseigne la sociologie à l'Université du Manitoba. Elle apporte au Conseil un vif intérêt pour les questions féminines et de l'expérience comme membre de divers autres conseils d'administration. Son deuxième mandat a pris fin le 6 avril 2007.

JUSTINE KIWANUKA (Winnipeg)

Justine est étudiante en sociologie à l'Université de Winnipeg. Ancienne agente de programme pour l'Organisation mondiale des personnes handicapées (OMPH) et agente de liaison pour l'OMPH aux Nations Unies, elle est membre fondateur du comité de la Plate-forme d'action des Nations Unies (UNPAC) et fait partie de plusieurs autres organisations communautaires.

MANJU LODHA (Winnipeg)

Manju est artiste et auteure de trois livres qui présentent une perspective multiculturelle et féministe. Elle est membre du conseil d'administration de la Manitoba Association for Multicultural Education et du Conseil national des Indiens du Canada, section du Manitoba. Elle a aussi été active auprès du comité de la Plate-forme d'action des Nations Unies (UNPAC) et de la Hindu Society of Manitoba.

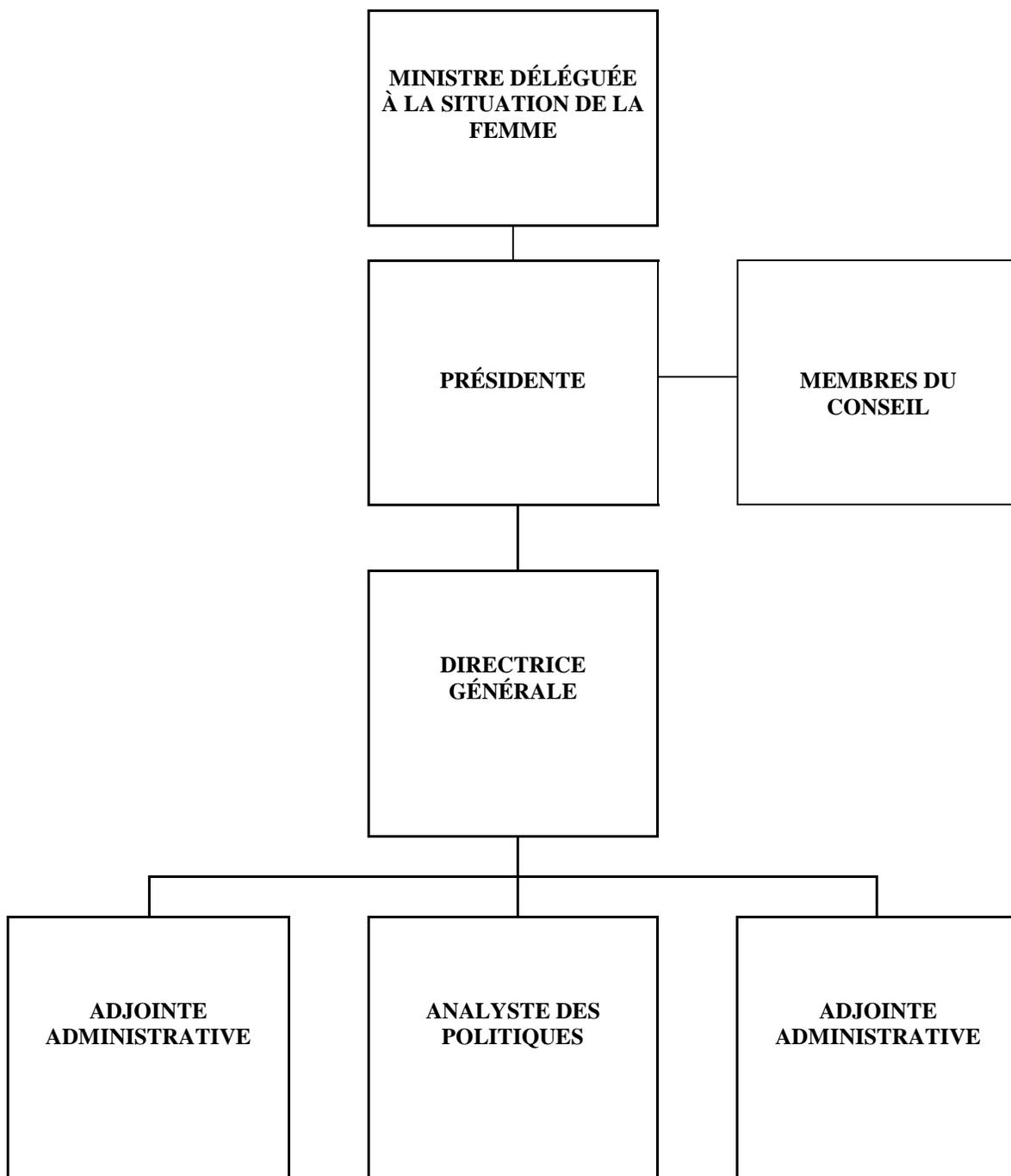
JOËLLE SALTEL (Winnipeg)

Joëlle, qui est parfaitement bilingue, est vice-présidente des programmes destinés aux jeunes du Folk Arts Council of Manitoba, fait des études supérieures à l'Université du Manitoba et est active dans la collectivité francophone.

BARBARA TOEWS (Lowe Farm)

Barbara et son mari Bill exploitent une ferme dans la vallée de la rivière Rouge depuis plus de 30 ans. Barbara a aussi enseigné à des travailleurs saisonniers pendant 12 ans dans le cadre d'un programme d'alphabétisation à temps plein. Depuis qu'elle a quitté son travail à l'extérieur de la ferme, elle s'occupe de programmes destinés aux femmes et aux enfants immigrants et est membre de Well-Connected, une organisation qui aide les familles des régions rurales aux prises avec des troubles de l'alimentation. Son deuxième mandat a pris fin le 6 avril 2007.

Organigramme



Activités

Afin de s'acquitter de ses fonctions consultatives, le Conseil consultatif des femmes du Manitoba collabore étroitement avec des femmes et des organisations de femmes de toute la province. Les diverses questions et préoccupations définies au cours de ces interactions sont étudiées aux réunions du Conseil. Ce dernier fait des recommandations à la ministre déléguée à la Situation de la femme. Voici d'autres moyens de porter des questions à l'attention du Conseil :

- *par l'entremise des membres du Conseil, qui présentent les questions de leur région aux réunions du Conseil;*
- *par les personnes, les organisations ou les collègues qui relèvent des préoccupations;*
- *par les personnes qui téléphonent au bureau du Conseil et demandent de l'aide pour diverses questions;*
- *par les personnes invitées à faire des présentations sur des sujets touchant les femmes aux réunions du Conseil;*
- *par la participation aux programmes d'éducation communautaire coordonnés par le Conseil;*
- *par l'adhésion à la Coalition des conseils provinciaux et territoriaux sur la situation de la femme;*
- *par l'étude de recherches pertinentes;*
- *par les commentaires transmis dans le site Web.*

I. Réunions

Conformément à la *Loi sur le Conseil consultatif des femmes du Manitoba*, le Conseil a tenu six réunions en 2006-2007. Une réunion participative a eu lieu à Thompson conjointement avec un colloque d'une journée intitulé *Changing Needs of Rural, Northern and Remote Women in Manitoba*. Ce colloque a été organisé par le comité permanent des questions féminines de l'Équipe rurale du Manitoba. Le Conseil a tenu cinq réunions à Winnipeg. Voici les dates et lieux des réunions :

- | | |
|--|--|
| ❑ le 22 avril 2006 à Winnipeg | ❑ le 3 mars 2007 par téléconférence |
| ❑ le 23 septembre 2006 à Winnipeg | ❑ le 17 mars 2007 à Winnipeg |
| ❑ le 19 octobre 2006 à Thompson | ❑ le 18 mars 2007 à Winnipeg |

II. Priorités

Le Conseil suit l'évolution des questions en cours et des nouvelles questions qui ont une incidence sur la vie des femmes et de leur famille et oriente son action en conséquence. Le

Conseil a déterminé cinq domaines prioritaires sur lesquels il concentre son travail :

- la santé et le bien-être des femmes;
- la situation économique des femmes (les femmes qui vivent dans la pauvreté);
- la violence envers les femmes et les filles;
- les services de garde d'enfants;
- les femmes qui ont des démêlés avec la justice.

Voici des exemples du travail du Conseil sur ces questions.

1. Santé et bien-être des femmes

- **Déjeuners-causeries** – Le Conseil a donné deux séances d'information communautaires sur les thèmes suivants : la femme actuelle et la prévention du VIH/sida et l'égalité des sexes et le VIH/sida – les répercussions de la situation mondiale à l'échelle locale.
- **Avis et notes de service** – Le Conseil a porté à l'attention de la ministre des questions telles que les femmes et le VIH/sida au Manitoba ainsi que les recherches sur les femmes et le VIH/sida.
- **Collecte et diffusion d'information** – Le Conseil a participé à la discussion communautaire du Provincial Council of Women of Manitoba portant sur la santé mentale, à un séminaire sur les troubles alimentaires et à une discussion ouverte sur le régime d'assurance-maladie organisée par la Women's Health Clinic.
- **Collaboration** – Les membres du Conseil ou la directrice générale ont participé à des réunions avec le Réseau canadien pour la santé des femmes et la Women's Health Clinic afin de discuter des questions actuelles touchant les femmes et des possibilités de collaboration.

2. Situation économique des femmes et pauvreté

- **Déjeuners-causeries** – Le Conseil a donné des séances d'information communautaires sur les sujets suivants :
 - l'égalité des femmes et la *Loi canadienne sur les droits de la personne*;
 - les procurations, les directives en matière de soins de santé et les testaments – outils de planification personnelle et financière;
 - l'incidence de la Charte sur la vie des femmes du Manitoba vingt après son adoption.
- **Avis et notes de service** – Le Conseil a porté à l'attention de la ministre des questions telles que la pauvreté au Manitoba, les femmes et la politique agricole, l'évolution des besoins des femmes des régions rurales, isolées et du Nord, la rédaction de la charte alimentaire du Manitoba dans un langage non sexiste, l'état de déperissement du lac Winnipeg et la nécessité d'agir pour restaurer la qualité de l'eau du lac et assurer sa pérennité.
- **Collaboration** – Le Conseil a rencontré un représentant du personnel du North End Women's Centre responsable du projet Money and Women afin de discuter de mesures stratégiques et de l'avenir du projet.

Le Conseil fait partie d'un comité intersectoriel, dirigé par le Social Planning Council of Winnipeg et Campagne 2000, qui a organisé un atelier d'une journée sur la pauvreté et les personnes handicapées.

Women in Action – Le Conseil a participé à la création de ce groupe qui a fait de la sensibilisation au sujet des réductions budgétaires, des fermetures de bureaux et de la modification du mandat de Condition féminine Canada ainsi que des besoins des femmes et de leur famille en matière de logements sécuritaires, abordables et accessibles.

Projet Chine-Canada de l'ACDI – Le Conseil a rencontré une délégation de femmes de Beijing qui ont visité le Manitoba afin de se renseigner sur les initiatives gouvernementales en matière d'égalité des sexes dans les régions rurales de la province.

Collecte de fonds « Local to Global 2007 », UNIFEM – Margaret Fulton a fait une présentation sur les femmes qui travaillent pour la paix lors de cette manifestation.

3. Violence envers les femmes et les filles

- **Déjeuners-causeries** – Le Conseil a organisé des séances d'information sur les ordonnances de protection prévues par la *Loi sur la violence familiale et le harcèlement criminel* – la situation un an après la modification de la loi et sur la Section d'intervention en matière de violence familiale.
- **Tables rondes et séances d'échange d'information sur les programmes et services de prévention de la violence destinés aux filles et aux jeunes femmes** – Le Conseil a tenu une réunion avec les prestataires de services, les organisations de femmes, les chercheurs ainsi que les ministères concernés.
- **Initiative de sensibilisation des médias aux jeunes exploités sexuellement (MAISEY)** – Le Conseil est un membre fondateur de ce comité de personnes qui travaillent directement auprès des jeunes exploités sexuellement ou qui s'intéressent à ce problème et à la représentation qu'en font les médias.
- **Participation aux activités communautaires** – Le Conseil a participé à la cérémonie commémorative liée au programme Silent Witness, au lancement de l'initiative Stop Sex With Kids, à la marche Take Back the Night, à la manifestation silencieuse pour la campagne Sisters in Spirit, à une discussion entre experts sur la traite de personnes, à un atelier sur les jeunes et les bandes, à deux forums d'une journée du Native Women Transition Centre portant sur la victimisation sexuelle chez les femmes autochtones ainsi qu'au lancement des cours d'auto défense offerts par le Fort Garry Women's Resource Centre. L'ancienne présidente du Conseil a été conférencière invitée à la discussion entre experts sur la violence familiale organisée par le Congrès des femmes noires, section du Manitoba.
- **Commémoration au lever du soleil** – Le Conseil a tenu sa dixième cérémonie annuelle de commémoration au lever du soleil le jour de l'anniversaire du massacre à l'École polytechnique de Montréal. Des

étudiantes de l'Université du Manitoba ont participé à la cérémonie de cette année, et le projet Silent Witness, une exposition de silhouettes de femmes qui sont mortes à cause de la violence conjugale, a été présenté. De plus, le Conseil a distribué des jouets donnés à divers refuges pour femmes.

4. Services de garde d'enfants et affaires connexes

- **Comité de révision des règlements sur les garderies d'enfants** – Le Conseil fait partie de ce comité depuis sa création en 1996. Le rôle du Comité consiste à conseiller le ministre des Services à la famille et du Logement sur la garde d'enfants.
- **Collecte et diffusion d'information** – Le Conseil a porté à l'attention de la ministre les recommandations officielles visant à améliorer les services de garde d'enfants dans la province que le Comité de révision des règlements sur les garderies d'enfants a faites au ministre des Services à la famille et du Logement, compte tenu de l'annulation du financement fédéral prévu par l'accord de 2005 sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

5. Femmes qui ont des démêlés avec la justice et femmes incarcérées

- **Collaboration continue** – Le Conseil a rencontré des hauts fonctionnaires du ministère de la Justice pour discuter du nouvel établissement correctionnel pour les femmes.
- Dans le cadre d'une table ronde, Elizabeth Comack, professeure à l'Université du Manitoba, a fait une présentation sur une récente analyse critique féministe de la situation des femmes incarcérées intitulée *Criminalizing Women*.

III. Présentations

Des personnes et des groupes de la collectivité ont fait des présentations au Conseil sur divers sujets d'intérêt pour les femmes et leur famille. Ces présentations, qui renseignent le Conseil sur les questions, les programmes et les recherches d'actualité, facilitent son rôle consultatif auprès du gouvernement. En voici la liste :

- Colloque d'une journée, intitulé *Changing Needs of Rural, Northern and Remote Women in Manitoba*, tenu le 19 octobre 2006 à Thompson. Ce colloque, qui était organisé par le comité permanent des questions féminines de l'Équipe rurale du Manitoba, portait sur le rapport de recherche établi par le comité en 2005 et sur l'identification des lacunes en matière de connaissances.
- Présentation intitulée *An Overview of Manitoba Housing* donnée par Gaethorne Burns le 18 mars 2007.

IV. Partenariats

Dans le cadre de ses partenariats communautaires, le Conseil a présidé la Coalition des conseils provinciaux et territoriaux sur la situation de la femme, a participé au petit-déjeuner de collecte de fonds du Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes, a vendu des billets pour la collecte de fonds Local to Global d'UNIFEM, a été

membre de l'Équipe rurale du Manitoba et de son comité permanent des questions féminines, du comité de sélection pour le Winnipeg Citizens Hall of Fame et du Comité de révision des règlements sur les garderies d'enfants, a participé à l'initiative de sensibilisation des médias aux jeunes exploités sexuellement (MAISEY) et a fait partie de la coalition sur la pauvreté, du Wise Women's Committee d'UNPAC ainsi que du groupe Women in Action.

V. Questions et recommandations

À la suite de ses recherches et interactions avec la collectivité, le Conseil a déterminé et étudié des questions d'intérêt pour les femmes et a fait des recommandations à la ministre. Ces questions comprenaient les logements accessibles, sécuritaires et abordables pour les femmes âgées, la conservation et l'intégration accrues des immigrantes, la sécurité du revenu, la santé et le bien-être, le VIH/sida, les besoins des femmes des régions rurales et du Nord, la violence et les médias, les services de garde d'enfants, les services correctionnels et la justice, la traite de personnes, les analyses sexospécifiques, les politiques concernant les pensions alimentaires pour enfants et l'inclusion sociale.

Engagement communautaire

I. Liaison

Le Conseil a travaillé avec plus de 800 à 900 groupes de femmes, organisations communautaires, organismes gouvernementaux pertinents et prestataires de services. Il a maintenu des liens avec tous ces groupes et leur a offert des services d'appui.

II. Services d'appui à la collectivité

- ***Bibliothèque centralisée de ressources communautaires.*** Le Conseil a continué d'offrir à la population une collection professionnellement répertoriée de ressources utiles sur les questions qui préoccupent les femmes.
- ***Services d'appui à la collectivité.*** Le Conseil a continué d'offrir gratuitement un local pour la tenue de réunions et de l'aide sur place pour les photocopies, les télécopies et les envois postaux aux groupes de femmes à but non lucratif qui revendiquent l'égalité et aux membres de la collectivité.
- ***Renseignements et recommandations pour la collectivité.*** Le Conseil est venu en aide aux femmes qui ont communiqué avec lui par courriel ou par téléphone au sujet de questions ou problèmes personnels. Il leur a fourni des renseignements utiles et les a dirigées vers les bonnes ressources afin de faciliter la résolution de leurs problèmes.
- ***Liste hebdomadaire des prochaines activités communautaires.*** Le Conseil a établi un calendrier hebdomadaire comprenant des activités et d'autres manifestations d'intérêt pour les femmes intitulé *Council Currents*. En plus d'afficher cette publication unique dans son site Web interactif, il l'envoie par courriel ou par télécopieur à près de 1 000 personnes et groupes intéressés de même qu'à plusieurs réseaux communautaires.
- ***Parrainage d'activités communautaires.*** Le Conseil a continué d'offrir un parrainage limité aux activités organisées dans la collectivité.
- ***Participation à la collectivité.*** Le Conseil a appuyé des activités communautaires pertinentes en participant à plus de 250 manifestations, conférences et réunions communautaires, dont de nombreuses collectes de fonds, journées portes ouvertes, assemblées générales annuelles et ateliers organisés par des groupes de femmes ainsi que diverses cérémonies pertinentes de remise de prix communautaires.
- ***Amélioration du site Web interactif.*** Le site permet de faire une demande de renseignements et de recevoir une réponse par courriel; il fournit aussi des liens à des sites suggérés dans la version électronique de *Quand on est parent unique : Guide pour les familles monoparentales* et dans *Council Currents*. Cet outil électronique a permis au Conseil d'étendre son rôle de diffusion d'information à la collectivité.
- ***Soutien consultatif.*** Le Conseil fait partie de divers comités directeurs multidisciplinaires à titre de conseiller et sert de source d'information pour ses collègues et pairs, pour diverses activités communautaires, pour les organisations qui revendiquent l'égalité, pour la recherche, pour le monde universitaire et pour l'action stratégique, sur la scène locale, nationale et, à l'occasion, internationale.

Orientations futures

Chaque année, le Conseil détermine les sujets de préoccupation prioritaires des femmes et des familles au cours d'une séance de planification stratégique en vue d'établir un plan de travail annuel. En 2006-2007, il s'est penché sur la sécurité économique, la santé et le bien-être des femmes, les liens avec la collectivité, les relations avec les collectivités rurales et du Nord, les femmes qui ont des démêlés avec la justice, les services de garde d'enfants et la violence contre les femmes et les filles. Au moment d'envisager l'avenir, le Conseil communiquera avec la ministre afin d'établir les priorités futures.

Publications

Rapports

- Rapport annuel de 2005 - 2006

Autres

- *Quand on est parent unique : Guide pour les familles monoparentales*, 7^e édition, mars 2006
- Conseil consultatif des femmes du Manitoba. *A Voice for Manitoba Women: Brochure on the Advisory Council*, mars 2007

Conseil consultatif des femmes du Manitoba

États financiers

Le 31 mars 2007

Cheryl J. Reid

Comptable générale agréée
Société professionnelle
1600, avenue Ness, bureau 110
Winnipeg (Manitoba) R3J 3W7
Téléphone : 204 784-4590
Télécopieur : 204 784-4599
Courriel : cherylreid@mts.net

Rapport de la vérificatrice

À l'intention des membres du
Conseil consultatif des femmes du Manitoba

J'ai procédé à une vérification de l'état des résultats du Conseil consultatif des femmes du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007. La préparation de ces états financiers est la responsabilité de la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers fondée sur ma vérification.

J'ai effectué ma vérification suivant les normes comptables généralement acceptées au Canada. Ces normes exigent que je planifie et effectue une vérification dans le but d'obtenir l'assurance raisonnable qu'il n'existe aucune inexactitude importante dans les états financiers. La vérification comprend un contrôle par sondages des éléments probants fournis à l'appui des montants et des autres éléments d'informations dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Conseil consultatif des femmes du Manitoba au 31 mars 2007, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, et ce, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Les chiffres des années précédentes, fournis à titre de comparaison, ont été vérifiés par un autre cabinet de comptables généraux.

Fait le 16 juillet 2007
À Winnipeg, au Manitoba

Comptable générale agréée

Conseil consultatif des femmes du Manitoba

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2007

	Budget 2007	Dépenses réelles 2007	Dépenses réelles 2006
Recettes			
Crédit budgétaire	323 400	323 400	313 600
Dépenses			
Salaires et avantages sociaux	219 300	224 576	205 713
Autres dépenses	104 100	92 660	106 269
	323 400	317 236	311 982
Solde non dépensé du crédit	-	6 164	1 618

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Conseil consultatif des femmes du Manitoba

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2007

1. Objectif de l'organisme

Le Conseil consultatif des femmes du Manitoba a pour objet de faire progresser l'objectif d'une participation égale des femmes dans la société et de promouvoir des changements dans les structures socio-économiques et juridiques à cette fin.

Les membres du Conseil sont nommés et consistent en une présidente et jusqu'à dix-huit membres provenant d'une variété de milieux géographiques, culturels et socioéconomiques. Depuis juin 2004, les responsabilités concernant les états financiers et l'autorité d'approbation du Conseil consultatif des femmes du Manitoba relèvent de la ministre du Travail et de l'Immigration.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les politiques décrites ci-dessous sont d'importance particulière pour le Conseil consultatif des femmes du Manitoba.

a) Constatation des produits

Les recettes sont reconnues à titre de produit au moment où l'affectation secondaire est approuvée en vertu de la Loi portant affectation de crédits adoptée annuellement par l'Assemblée législative du Manitoba.

b) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada oblige la direction à faire des estimations et des hypothèses qui influencent le montant déclaré des éléments d'actif et de passif à la date des états financiers, et le montant déclaré des recettes et des dépenses de la période visée par la déclaration. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Conseil consultatif des femmes du Manitoba

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2007

3. Crédit budgétaire

Le 26 février 2007, on a modifié les crédits d'autorisation du budget en cours en raison du transfert de l'autorité budgétaire des crédits d'autorisation du Manitoba, effectué en vertu de l'article 33 de *la Loi concernant la gestion des finances publiques et apportant des modifications corrélatives*, afin de couvrir l'augmentation générale des salaires pour l'exercice 2006-2007.

Le montant de l'affectation secondaire accordée au Conseil consultatif des femmes du Manitoba pour les salaires et les avantages sociaux a donc passé de 216 800 \$ à 219 300 \$, ce qui représente une augmentation nette de 2 700 \$.

Conseil consultatif des femmes du Manitoba

Tableau des dépenses
Exercice clos le 31 mars 2007

	Budget 2007	Dépenses réelles 2007	Dépenses réelles 2006
Salaires et avantages sociaux			
Gestion	74 000	75 128	73 438
Professionnel et technique	48 400	48 914	44 319
Soutien administratif	74 900	78 879	68 280
Avantages sociaux	22 000	21 655	19 676
	<u>219 300</u>	<u>224 576</u>	<u>205 713</u>
Autres dépenses			
Services du personnel	20 000	8 627	13 207
Transports	9 700	10 791	6 005
Communications	15 900	13 818	18 575
Fournitures et services	34 300	34 303	35 573
Immobilisations	1 500	4 276	10 771
Autres dépenses de fonctionnement	22 700	20 845	22 138
	<u>104 100</u>	<u>92 660</u>	<u>106 269</u>
	<u>323 400</u>	<u>317 236</u>	<u>311 982</u>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Table des matières

	<i>Page</i>
<i>Message de la présidente</i>	2
<i>Réalisations</i>	3
<i>Conseil consultatif</i>	4
• <i>Objectif</i>	4
• <i>Historique</i>	4
• <i>Mandat</i>	4
• <i>Rôle</i>	4
• <i>Structure</i>	5
• <i>Fonctions</i>	5
• <i>Pouvoirs</i>	5
<i>Membres du Conseil</i>	6
<i>Organigramme</i>	9
<i>Activités</i>	10
I. <i>Réunions</i>	10
II. <i>Priorités</i>	10
III. <i>Présentations</i>	13
IV. <i>Partenariats</i>	13
V. <i>Questions et recommandations</i>	14
<i>Engagement communautaire</i>	15
I. <i>Liaison</i>	15
II. <i>Services d'appui à la collectivité</i>	15
<i>Orientations futures</i>	16
<i>Publications</i>	16
<i>Rapport du vérificateur</i>	17
<i>État financier</i>	

Message de la présidente

En tant que nouvelle présidente du Conseil consultatif des femmes du Manitoba, poste que j'occupe depuis février 2007, je suis heureuse d'accueillir les femmes du Manitoba. En 2005, le Conseil a célébré son 25^e anniversaire. Je prends la relève de nombreuses femmes extraordinaires qui ont accompli de grandes choses à la présidence du Conseil et qui m'ont légué un rôle à la fois exigeant et stimulant. Cela me rappelle une observation faite par la très honorable Beverley McLachlin, juge en chef du Canada, au petit déjeuner en l'honneur des Célèbres cinq tenu en 2000. M^{me} McLachlin a dit que derrière chaque femme qui a réussi, il y a toutes celles qui l'ont précédée.

Je tiens à remercier en particulier mon prédécesseur, Crystal Laborero, et les membres sortants du Conseil pour leur travail et leur dévouement. En outre, le Conseil doit beaucoup à Nancy Allan, ministre déléguée à la Situation de la femme, et au gouvernement du Manitoba pour leurs démarches soutenues visant à donner voix au chapitre aux femmes du Manitoba au gouvernement et dans l'élaboration d'une législation, de politiques et de programmes égalitaires. Il faut également souligner que le Manitoba est la seule province à l'ouest du Québec à avoir encore un Conseil consultatif des femmes. Il existe huit autres conseils consultatifs des femmes dans l'Atlantique et dans les territoires. Je peux vous assurer que je ferai de mon mieux pour vous prouver que vous avez eu raison de m'accorder votre confiance. En dernier lieu, permettez-moi de remercier le personnel du Conseil pour son soutien.

Il y a beaucoup de choses intéressantes qui se passent actuellement pour les femmes du Manitoba et le Conseil. Les membres actuels du Conseil apportent des connaissances et une expérience riches et diversifiées à leur poste. En ce début de deuxième quart de siècle d'existence du Conseil, il est important de faire un bref retour en arrière sur nos réalisations pour ensuite centrer notre attention et notre énergie sur l'avenir. Je me consacre aux femmes du Manitoba depuis le début de ma carrière et je suis honorée d'avoir la chance de continuer mon travail dans le cadre de fonctions à la fois nouvelles et stimulantes. Même si notre façon de travailler changera au cours de la prochaine année, notre travail quant à lui restera le même. Nous continuerons de poursuivre notre objectif, c'est-à-dire promouvoir la participation des femmes à la société.

La présidente,

Marlene Bertrand

Réalisations

- **Planification et coordination de l'assemblée annuelle de la Coalition des conseils consultatifs provinciaux et territoriaux sur la situation de la femme.** La Coalition a été formée en 1995 à la suite de la dissolution du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme cette année-là. Son rôle consiste à entreprendre des actions stratégiques en relation avec les questions qui touchent les femmes canadiennes. Les membres de la Coalition, qui représentent les conseils consultatifs des femmes de cinq provinces et de trois territoires, se sont réunis à Ottawa du 9 au 12 décembre 2006. Ils ont discuté d'une stratégie de communication, des rapports régionaux et des pratiques exemplaires, ont rencontré des députés et des sénateurs et ont participé à une table ronde ainsi qu'à une réception organisée par l'Alliance féministe pour l'action internationale. Au cours de l'année écoulée, la Coalition a également fait une présentation au Comité parlementaire permanent de la condition féminine. Élaborée par le Conseil consultatif des femmes du Manitoba, cette présentation portait sur la réduction du financement accordé à Condition féminine Canada (CFC), la fermeture de 12 des 16 bureaux régionaux, la suppression de la notion d'égalité dans son mandat et la nécessité d'une analyse sexospécifique percutante et de recherches financées par CFC pour favoriser la prise de décision fondée sur des données probantes.
- **Comité permanent des questions féminines de l'Équipe rurale du Manitoba.** Coprésidé par la directrice générale du Conseil, le comité a tenu à Thompson, The Pas et Dauphin entre octobre 2006 et mars 2007 des colloques sur l'évolution des besoins des femmes des régions rurales, isolées et du Nord. À ces colloques, plus de 120 personnes ont examiné les problèmes relevés dans le rapport de recherche intitulé *Changing Needs of Rural and Northern Women in Manitoba* publié en juin 2005, ont discuté des difficultés qu'elles doivent surmonter et ont fait des recommandations pour régler les préoccupations à l'échelle de la collectivité. Les sujets suivants ont été abordés : les services de garde d'enfants, l'éducation et la formation, l'emploi et le revenu, la santé et l'hygiène ainsi que la sécurité. Les colloques fourniront des renseignements de base pour l'élaboration de nouvelles stratégies.
- **Organisation de séances d'information communautaires** le midi sur des sujets d'intérêt pour les femmes, notamment l'égalité des femmes et la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, les procurations, les directives en matière de soins de santé et les testaments – outils de planification personnelle et financière, la femme actuelle et la prévention du VIH/sida, l'incidence de la Charte sur la vie des femmes du Manitoba vingt ans après son adoption, les ordonnances de protection prévues par la *Loi sur la violence familiale et le harcèlement criminel* – la situation un an après la modification de la loi, l'égalité des sexes et le VIH/sida – les répercussions de la situation mondiale à l'échelle locale et la Section d'intervention en matière de violence familiale.
- **Environ 10 000 exemplaires de la septième édition augmentée** de la publication du Conseil intitulée *Quand on est parent unique : Guide pour les familles monoparentales* ont été distribués par l'organisme manitobain chargé de la distribution du matériel. Cette brochure a été imprimée en mars 2006 en partenariat avec Enfants en santé Manitoba, Populations en santé du ministère de la Vie saine du Manitoba et les offices régionaux de la santé du Manitoba.
- **Mise à jour du site Web interactif du Conseil**, www.mwac.mb.ca, qui a enregistré 115 896 visualisations de pages, par rapport à 112 289 l'an dernier. Le nombre de visiteurs a été de 33 384. La version française du rapport annuel de 2005-2006 a été téléchargée à 308 reprises et la version anglaise, à 459. Le site contient aussi des annonces d'activités à venir, de l'information sur des recherches, des rapports et des services susceptibles d'intéresser les femmes et leur famille ainsi que des liens à d'autres organisations de femmes.

Conseil consultatif

OBJECTIF

Promouvoir la participation pleine et entière des femmes à la société ainsi que les changements dans les structures sociales, juridiques et économiques nécessaires à cette fin.

HISTORIQUE

En 1970, la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada recommande la mise sur pied d'un conseil fédéral sur la situation de la femme et de conseils semblables dans chaque province et territoire.

Par suite des pressions exercées de concert par des groupes de femmes dans l'ensemble du pays, le gouvernement fédéral constitue, en 1973, le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme. Plusieurs conseils analogues sont ensuite créés dans les provinces et les territoires durant les années 1980. Depuis, le conseil fédéral et certains conseils provinciaux ont cessé leurs activités. Le Manitoba est la seule province à l'ouest du Québec qui possède un conseil autonome chargé de conseiller le gouvernement sur les questions relatives à la situation de la femme. Les trois territoires ont également des conseils semblables.

En 1980, le gouvernement du Manitoba crée par décret le Conseil consultatif manitobain de la situation de la femme. Le 2 mars 1987, le gouvernement dépose à l'Assemblée législative le projet de loi 3, la *Loi sur le Conseil consultatif manitobain de la situation de la femme*. La loi reçoit la sanction royale le 17 juillet 1987.

Lorsqu'il nomme les membres du Conseil, le gouvernement du Manitoba s'efforce de choisir des personnes qui représentent les divers secteurs géographiques, ethnoculturels et socioéconomiques de la province.

En décembre 1991, le gouvernement dépose à l'Assemblée législative le projet de loi 5, la *Loi modifiant la Loi sur le Conseil consultatif manitobain de la situation de la femme*. Cette loi, dont la raison d'être est de changer le nom du Conseil pour « Conseil consultatif des femmes du Manitoba », reçoit la sanction royale le 24 juin 1992.

MANDAT

Le Conseil a pour mandat de conseiller la ministre sur les questions relatives à la participation pleine et entière des femmes à la société. Il la conseille notamment sur les questions que la ministre lui demande d'examiner ou que le Conseil juge opportun de porter à son attention.

RÔLE

- Consulter les femmes du Manitoba au sujet des questions existantes et émergentes sur la situation de la femme pour permettre au Conseil de formuler des conseils et des recommandations à la ministre. Ce processus de consultation inclut des femmes des collectivités rurales, urbaines et du Nord ainsi que des Autochtones, des immigrantes, des

francophones, des femmes des minorités visibles, des lesbiennes, des transsexuelles et des femmes handicapées.

- Collaborer avec les groupes de femmes pour favoriser et appuyer des activités communautaires qui visent à améliorer la situation des femmes.
- Formuler et soumettre à la ministre des recommandations susceptibles de déterminer des politiques, des programmes et des lois favorisant l'égalité des chances pour les femmes.

STRUCTURE

Le Conseil est formé de femmes de tous les horizons qui sont nommées par le lieutenant-gouverneur du Manitoba. Il est subventionné par le gouvernement provincial et relève de la ministre déléguée à la Situation de la femme.

Le Conseil se compose d'une présidente et d'au moins huit autres membres, sans dépasser 18 membres, nommés par le gouvernement. Les mandats de la présidente et des membres sont respectivement de trois ans et de deux ans.

Le Conseil est appuyé par un personnel composé de quatre fonctionnaires.

FONCTIONS

Afin de s'acquitter de ses fonctions en vertu de la Loi, le Conseil doit :

- conseiller la ministre sur les questions se rapportant à l'égalité des femmes que la ministre lui soumet pour examen ou que le Conseil lui-même entreprend d'étudier;
- recommander à la ministre des politiques, des projets, des programmes de recherche, d'étude ou d'activité, des mesures législatives et toute autre mesure ou initiative;
- promouvoir l'égalité des femmes;
- accomplir les autres tâches touchant l'égalité des femmes que la ministre peut lui confier ou que le Conseil peut entreprendre de sa propre initiative.

POUVOIRS

Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil peut :

- recevoir les pétitions et les présentations de particuliers, de groupes ou d'organismes;
- tenir des réunions publiques;
- transmettre des renseignements à la population;
- diriger des programmes de recherche, d'étude ou d'activité ou y participer;
- entreprendre des projets ou des activités en collaboration avec d'autres organismes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la province;
- engager, à titre temporaire ou pour un projet précis, les personnes ayant des compétences techniques ou spécialisées sur toute question qui touche son travail, selon ce qu'il juge nécessaire afin de recevoir conseils et aide.

Membres du Conseil

Les membres du Conseil représentent les femmes des régions urbaines, rurales et du Nord, y compris les femmes autochtones, les femmes francophones, les femmes appartenant à des minorités visibles et les jeunes femmes. Les membres possèdent des compétences et de l'expérience dans une vaste gamme de secteurs importants pour les femmes, notamment la santé, l'éducation, les affaires, l'agriculture, le bénévolat, l'équité en matière d'emploi, la monoparentalité, l'emploi et la formation, les soins aux enfants et l'éducation des enfants, le travail à domicile et sur le marché du travail rémunéré.

Les membres du Conseil consultent régulièrement les représentantes des organismes de femmes de la province et les personnes qui œuvrent pour les femmes à l'échelle de la collectivité.

Les membres présentent les préoccupations exprimées par les femmes manitobaines aux réunions ordinaires du Conseil, où elles déterminent les priorités et formulent les recommandations à présenter à la ministre.

Le mandat des membres est d'une durée de deux ans et peut être renouvelé pour deux autres années. Le mandat de la présidente est d'une durée de trois ans et peut être renouvelé une fois. Voici la liste de toutes les femmes qui ont été membres du Conseil entre le 1^{er} avril 2006 et le 31 mars 2007.

MARLENE BERTRAND, présidente (Winnipeg)

Marlene compte 25 années d'expérience dans le domaine de la prévention de la violence familiale, expérience qu'elle a acquise dans le secteur public et privé, et défend avec passion les intérêts des femmes au Manitoba. De 1992 à 2006, elle a dirigé la Direction de la prévention de la violence familiale au gouvernement provincial. Auparavant, elle a été directrice de refuges pour femmes à Winnipeg et à Brandon. Par ailleurs, Marlene a travaillé à l'échelle internationale en aidant des pays à élaborer des programmes de lutte contre la violence entre partenaires intimes. En plus d'être membre de l'Ordre du Canada, elle a reçu le Prix d'excellence du service au Manitoba dans la catégorie Leadership et la mention Femme de distinction de la YWCA. Marlene a été nommée présidente du Conseil le 1^{er} février 2007.

MARICOR ANDRADA (Winnipeg)

Maricor travaille à temps partiel pour le Winnipeg Girls and Boys Club et a l'intention de retourner aux études l'an prochain. Elle est lauréate du prix du premier ministre pour service bénévole.

BERNICE CARTWRIGHT (Flin Flon)

Bernice était coordonnatrice des affaires autochtones à l'hôpital général de Flin Flon. Sa passion est de renseigner les Autochtones sur la santé et d'autres sujets utiles dans

leur propre langue. Elle s'intéresse aux enfants placés en famille d'accueil et aux sans-abri. Elle a donné sa démission en août 2006 afin de poursuivre ses études.

JULIE CHALMERS (Griswold)

Julie est représentante en santé communautaire auprès de la Sioux Valley Dakota Nation. Elle fait du bénévolat dans des refuges pour femmes à Brandon et Portage la Prairie et anime chaque semaine des groupes de soutien et des cercles d'échange pour les femmes et les hommes sur des sujets tels que la violence conjugale, les abus sexuels et les problèmes liés à l'alcool. Son mandat a pris fin le 6 avril 2007.

LAURIE FAVELL-MOWAT (Selkirk)

Laurie travaille avec des jeunes Autochtones dans le cadre des services aux adolescents de la Behavioural Health Foundation à Selkirk. Elle est cofondatrice du Winnipeg Aboriginal Film and Video Festival, qu'elle a coprésidé durant les deux premières années, a été la première coordonnatrice du programme de mentorat Ototema et est une musicienne de blues et de rock. Elle s'intéresse à la pauvreté, aux droits des Autochtones et à l'égalité des femmes.

PAM HARRIGAN (Dauphin)

Pam travaille pour les Services à l'enfant, à la famille et à la communauté des Métis du sud de la région des Parcs. Elle a œuvré pour le comité de la situation de la femme de la région des Parcs ainsi que pour le centre de crise et le refuge pour femmes de cette région. Elle s'intéresse à la pauvreté, au racisme, à la violence faite aux femmes, au logement et à la santé des femmes. Son mandat a pris fin le 28 septembre 2006.

DIANE HARTLEY (Minnedosa)

Diane est conseillère municipale à Minnedosa. Avocate en pratique privée à temps partiel et enseignante à temps plein à la division des études commerciales du Assiniboine Community College, elle s'intéresse aux questions qui touchent les femmes des régions rurales et leur famille, aux questions relevant du droit de la famille et à l'amélioration des possibilités d'études postsecondaires pour les femmes.

SHEILA HILLIER (Gimli)

Sheila est directrice et conseillère supérieure du centre de ressources pour femmes d'Entre-les-Lacs. Elle est aussi coprésidente de la Women's Resource Centre/Service Coalition of Manitoba. Elle est active auprès de plusieurs groupes et comités qui s'occupent des questions touchant les femmes, dont la violence familiale, la violence contre les femmes, la pauvreté, le logement des personnes à faible revenu, la sécurité alimentaire et l'équité salariale. Son deuxième mandat a pris fin le 6 avril 2007.

BONNIE HOFFER-STEIMAN (Winnipeg)

Son travail d'infirmière a mené Bonnie à exercer des fonctions administratives dans diverses collectivités rurales et urbaines. Présentement travailleuse sociale attachée à un hôpital de Winnipeg, elle a siégé à plusieurs conseils d'administration et a travaillé avec de nouveaux immigrants au Canada à titre bénévole. Elle s'intéresse à la pauvreté, à la promotion de la santé et aux questions touchant les Autochtones et les immigrants. Son deuxième mandat a pris fin le 6 avril 2007.

MARY-ANNE KANDRACK (Winnipeg)

Mary-Anne enseigne la sociologie à l'Université du Manitoba. Elle apporte au Conseil un vif intérêt pour les questions féminines et de l'expérience comme membre de divers autres conseils d'administration. Son deuxième mandat a pris fin le 6 avril 2007.

JUSTINE KIWANUKA (Winnipeg)

Justine est étudiante en sociologie à l'Université de Winnipeg. Ancienne agente de programme pour l'Organisation mondiale des personnes handicapées (OMPH) et agente de liaison pour l'OMPH aux Nations Unies, elle est membre fondateur du comité de la Plate-forme d'action des Nations Unies (UNPAC) et fait partie de plusieurs autres organisations communautaires.

MANJU LODHA (Winnipeg)

Manju est artiste et auteure de trois livres qui présentent une perspective multiculturelle et féministe. Elle est membre du conseil d'administration de la Manitoba Association for Multicultural Education et du Conseil national des Indiens du Canada, section du Manitoba. Elle a aussi été active auprès du comité de la Plate-forme d'action des Nations Unies (UNPAC) et de la Hindu Society of Manitoba.

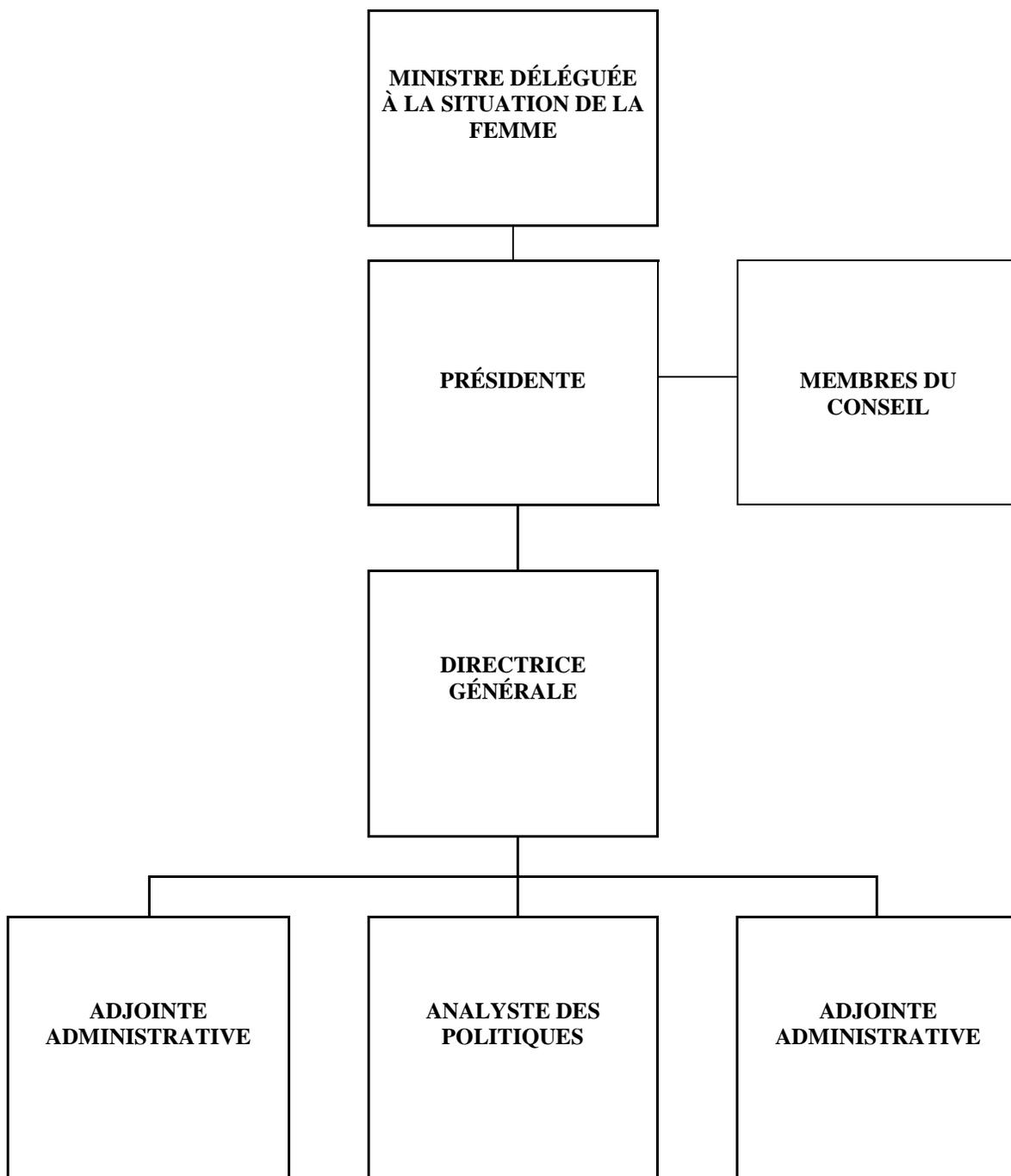
JOËLLE SALTEL (Winnipeg)

Joëlle, qui est parfaitement bilingue, est vice-présidente des programmes destinés aux jeunes du Folk Arts Council of Manitoba, fait des études supérieures à l'Université du Manitoba et est active dans la collectivité francophone.

BARBARA TOEWS (Lowe Farm)

Barbara et son mari Bill exploitent une ferme dans la vallée de la rivière Rouge depuis plus de 30 ans. Barbara a aussi enseigné à des travailleurs saisonniers pendant 12 ans dans le cadre d'un programme d'alphabétisation à temps plein. Depuis qu'elle a quitté son travail à l'extérieur de la ferme, elle s'occupe de programmes destinés aux femmes et aux enfants immigrants et est membre de Well-Connected, une organisation qui aide les familles des régions rurales aux prises avec des troubles de l'alimentation. Son deuxième mandat a pris fin le 6 avril 2007.

Organigramme



Activités

Afin de s'acquitter de ses fonctions consultatives, le Conseil consultatif des femmes du Manitoba collabore étroitement avec des femmes et des organisations de femmes de toute la province. Les diverses questions et préoccupations définies au cours de ces interactions sont étudiées aux réunions du Conseil. Ce dernier fait des recommandations à la ministre déléguée à la Situation de la femme. Voici d'autres moyens de porter des questions à l'attention du Conseil :

- *par l'entremise des membres du Conseil, qui présentent les questions de leur région aux réunions du Conseil;*
- *par les personnes, les organisations ou les collègues qui relèvent des préoccupations;*
- *par les personnes qui téléphonent au bureau du Conseil et demandent de l'aide pour diverses questions;*
- *par les personnes invitées à faire des présentations sur des sujets touchant les femmes aux réunions du Conseil;*
- *par la participation aux programmes d'éducation communautaire coordonnés par le Conseil;*
- *par l'adhésion à la Coalition des conseils provinciaux et territoriaux sur la situation de la femme;*
- *par l'étude de recherches pertinentes;*
- *par les commentaires transmis dans le site Web.*

I. Réunions

Conformément à la *Loi sur le Conseil consultatif des femmes du Manitoba*, le Conseil a tenu six réunions en 2006-2007. Une réunion participative a eu lieu à Thompson conjointement avec un colloque d'une journée intitulé *Changing Needs of Rural, Northern and Remote Women in Manitoba*. Ce colloque a été organisé par le comité permanent des questions féminines de l'Équipe rurale du Manitoba. Le Conseil a tenu cinq réunions à Winnipeg. Voici les dates et lieux des réunions :

- | | |
|--|--|
| ❑ le 22 avril 2006 à Winnipeg | ❑ le 3 mars 2007 par téléconférence |
| ❑ le 23 septembre 2006 à Winnipeg | ❑ le 17 mars 2007 à Winnipeg |
| ❑ le 19 octobre 2006 à Thompson | ❑ le 18 mars 2007 à Winnipeg |

II. Priorités

Le Conseil suit l'évolution des questions en cours et des nouvelles questions qui ont une incidence sur la vie des femmes et de leur famille et oriente son action en conséquence. Le

Conseil a déterminé cinq domaines prioritaires sur lesquels il concentre son travail :

- la santé et le bien-être des femmes;
- la situation économique des femmes (les femmes qui vivent dans la pauvreté);
- la violence envers les femmes et les filles;
- les services de garde d'enfants;
- les femmes qui ont des démêlés avec la justice.

Voici des exemples du travail du Conseil sur ces questions.

1. Santé et bien-être des femmes

- **Déjeuners-causeries** – Le Conseil a donné deux séances d'information communautaires sur les thèmes suivants : la femme actuelle et la prévention du VIH/sida et l'égalité des sexes et le VIH/sida – les répercussions de la situation mondiale à l'échelle locale.
- **Avis et notes de service** – Le Conseil a porté à l'attention de la ministre des questions telles que les femmes et le VIH/sida au Manitoba ainsi que les recherches sur les femmes et le VIH/sida.
- **Collecte et diffusion d'information** – Le Conseil a participé à la discussion communautaire du Provincial Council of Women of Manitoba portant sur la santé mentale, à un séminaire sur les troubles alimentaires et à une discussion ouverte sur le régime d'assurance-maladie organisée par la Women's Health Clinic.
- **Collaboration** – Les membres du Conseil ou la directrice générale ont participé à des réunions avec le Réseau canadien pour la santé des femmes et la Women's Health Clinic afin de discuter des questions actuelles touchant les femmes et des possibilités de collaboration.

2. Situation économique des femmes et pauvreté

- **Déjeuners-causeries** – Le Conseil a donné des séances d'information communautaires sur les sujets suivants :
 - l'égalité des femmes et la *Loi canadienne sur les droits de la personne*;
 - les procurations, les directives en matière de soins de santé et les testaments – outils de planification personnelle et financière;
 - l'incidence de la Charte sur la vie des femmes du Manitoba vingt après son adoption.
- **Avis et notes de service** – Le Conseil a porté à l'attention de la ministre des questions telles que la pauvreté au Manitoba, les femmes et la politique agricole, l'évolution des besoins des femmes des régions rurales, isolées et du Nord, la rédaction de la charte alimentaire du Manitoba dans un langage non sexiste, l'état de déperissement du lac Winnipeg et la nécessité d'agir pour restaurer la qualité de l'eau du lac et assurer sa pérennité.
- **Collaboration** – Le Conseil a rencontré un représentant du personnel du North End Women's Centre responsable du projet Money and Women afin de discuter de mesures stratégiques et de l'avenir du projet.

Le Conseil fait partie d'un comité intersectoriel, dirigé par le Social Planning Council of Winnipeg et Campagne 2000, qui a organisé un atelier d'une journée sur la pauvreté et les personnes handicapées.

Women in Action – Le Conseil a participé à la création de ce groupe qui a fait de la sensibilisation au sujet des réductions budgétaires, des fermetures de bureaux et de la modification du mandat de Condition féminine Canada ainsi que des besoins des femmes et de leur famille en matière de logements sécuritaires, abordables et accessibles.

Projet Chine-Canada de l'ACDI – Le Conseil a rencontré une délégation de femmes de Beijing qui ont visité le Manitoba afin de se renseigner sur les initiatives gouvernementales en matière d'égalité des sexes dans les régions rurales de la province.

Collecte de fonds « Local to Global 2007 », UNIFEM – Margaret Fulton a fait une présentation sur les femmes qui travaillent pour la paix lors de cette manifestation.

3. Violence envers les femmes et les filles

- **Déjeuners-causeries** – Le Conseil a organisé des séances d'information sur les ordonnances de protection prévues par la *Loi sur la violence familiale et le harcèlement criminel* – la situation un an après la modification de la loi et sur la Section d'intervention en matière de violence familiale.
- **Tables rondes et séances d'échange d'information sur les programmes et services de prévention de la violence destinés aux filles et aux jeunes femmes** – Le Conseil a tenu une réunion avec les prestataires de services, les organisations de femmes, les chercheurs ainsi que les ministères concernés.
- **Initiative de sensibilisation des médias aux jeunes exploités sexuellement (MAISEY)** – Le Conseil est un membre fondateur de ce comité de personnes qui travaillent directement auprès des jeunes exploités sexuellement ou qui s'intéressent à ce problème et à la représentation qu'en font les médias.
- **Participation aux activités communautaires** – Le Conseil a participé à la cérémonie commémorative liée au programme Silent Witness, au lancement de l'initiative Stop Sex With Kids, à la marche Take Back the Night, à la manifestation silencieuse pour la campagne Sisters in Spirit, à une discussion entre experts sur la traite de personnes, à un atelier sur les jeunes et les bandes, à deux forums d'une journée du Native Women Transition Centre portant sur la victimisation sexuelle chez les femmes autochtones ainsi qu'au lancement des cours d'auto défense offerts par le Fort Garry Women's Resource Centre. L'ancienne présidente du Conseil a été conférencière invitée à la discussion entre experts sur la violence familiale organisée par le Congrès des femmes noires, section du Manitoba.
- **Commémoration au lever du soleil** – Le Conseil a tenu sa dixième cérémonie annuelle de commémoration au lever du soleil le jour de l'anniversaire du massacre à l'École polytechnique de Montréal. Des

étudiantes de l'Université du Manitoba ont participé à la cérémonie de cette année, et le projet Silent Witness, une exposition de silhouettes de femmes qui sont mortes à cause de la violence conjugale, a été présenté. De plus, le Conseil a distribué des jouets donnés à divers refuges pour femmes.

4. Services de garde d'enfants et affaires connexes

- **Comité de révision des règlements sur les garderies d'enfants** – Le Conseil fait partie de ce comité depuis sa création en 1996. Le rôle du Comité consiste à conseiller le ministre des Services à la famille et du Logement sur la garde d'enfants.
- **Collecte et diffusion d'information** – Le Conseil a porté à l'attention de la ministre les recommandations officielles visant à améliorer les services de garde d'enfants dans la province que le Comité de révision des règlements sur les garderies d'enfants a faites au ministre des Services à la famille et du Logement, compte tenu de l'annulation du financement fédéral prévu par l'accord de 2005 sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

5. Femmes qui ont des démêlés avec la justice et femmes incarcérées

- **Collaboration continue** – Le Conseil a rencontré des hauts fonctionnaires du ministère de la Justice pour discuter du nouvel établissement correctionnel pour les femmes.
- Dans le cadre d'une table ronde, Elizabeth Comack, professeure à l'Université du Manitoba, a fait une présentation sur une récente analyse critique féministe de la situation des femmes incarcérées intitulée *Criminalizing Women*.

III. Présentations

Des personnes et des groupes de la collectivité ont fait des présentations au Conseil sur divers sujets d'intérêt pour les femmes et leur famille. Ces présentations, qui renseignent le Conseil sur les questions, les programmes et les recherches d'actualité, facilitent son rôle consultatif auprès du gouvernement. En voici la liste :

- Colloque d'une journée, intitulé *Changing Needs of Rural, Northern and Remote Women in Manitoba*, tenu le 19 octobre 2006 à Thompson. Ce colloque, qui était organisé par le comité permanent des questions féminines de l'Équipe rurale du Manitoba, portait sur le rapport de recherche établi par le comité en 2005 et sur l'identification des lacunes en matière de connaissances.
- Présentation intitulée *An Overview of Manitoba Housing* donnée par Gaethorne Burns le 18 mars 2007.

IV. Partenariats

Dans le cadre de ses partenariats communautaires, le Conseil a présidé la Coalition des conseils provinciaux et territoriaux sur la situation de la femme, a participé au petit-déjeuner de collecte de fonds du Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes, a vendu des billets pour la collecte de fonds Local to Global d'UNIFEM, a été

membre de l'Équipe rurale du Manitoba et de son comité permanent des questions féminines, du comité de sélection pour le Winnipeg Citizens Hall of Fame et du Comité de révision des règlements sur les garderies d'enfants, a participé à l'initiative de sensibilisation des médias aux jeunes exploités sexuellement (MAISEY) et a fait partie de la coalition sur la pauvreté, du Wise Women's Committee d'UNPAC ainsi que du groupe Women in Action.

V. Questions et recommandations

À la suite de ses recherches et interactions avec la collectivité, le Conseil a déterminé et étudié des questions d'intérêt pour les femmes et a fait des recommandations à la ministre. Ces questions comprenaient les logements accessibles, sécuritaires et abordables pour les femmes âgées, la conservation et l'intégration accrues des immigrantes, la sécurité du revenu, la santé et le bien-être, le VIH/sida, les besoins des femmes des régions rurales et du Nord, la violence et les médias, les services de garde d'enfants, les services correctionnels et la justice, la traite de personnes, les analyses sexospécifiques, les politiques concernant les pensions alimentaires pour enfants et l'inclusion sociale.

Engagement communautaire

I. Liaison

Le Conseil a travaillé avec plus de 800 à 900 groupes de femmes, organisations communautaires, organismes gouvernementaux pertinents et prestataires de services. Il a maintenu des liens avec tous ces groupes et leur a offert des services d'appui.

II. Services d'appui à la collectivité

- ***Bibliothèque centralisée de ressources communautaires.*** Le Conseil a continué d'offrir à la population une collection professionnellement répertoriée de ressources utiles sur les questions qui préoccupent les femmes.
- ***Services d'appui à la collectivité.*** Le Conseil a continué d'offrir gratuitement un local pour la tenue de réunions et de l'aide sur place pour les photocopies, les télécopies et les envois postaux aux groupes de femmes à but non lucratif qui revendiquent l'égalité et aux membres de la collectivité.
- ***Renseignements et recommandations pour la collectivité.*** Le Conseil est venu en aide aux femmes qui ont communiqué avec lui par courriel ou par téléphone au sujet de questions ou problèmes personnels. Il leur a fourni des renseignements utiles et les a dirigées vers les bonnes ressources afin de faciliter la résolution de leurs problèmes.
- ***Liste hebdomadaire des prochaines activités communautaires.*** Le Conseil a établi un calendrier hebdomadaire comprenant des activités et d'autres manifestations d'intérêt pour les femmes intitulé *Council Currents*. En plus d'afficher cette publication unique dans son site Web interactif, il l'envoie par courriel ou par télécopieur à près de 1 000 personnes et groupes intéressés de même qu'à plusieurs réseaux communautaires.
- ***Parrainage d'activités communautaires.*** Le Conseil a continué d'offrir un parrainage limité aux activités organisées dans la collectivité.
- ***Participation à la collectivité.*** Le Conseil a appuyé des activités communautaires pertinentes en participant à plus de 250 manifestations, conférences et réunions communautaires, dont de nombreuses collectes de fonds, journées portes ouvertes, assemblées générales annuelles et ateliers organisés par des groupes de femmes ainsi que diverses cérémonies pertinentes de remise de prix communautaires.
- ***Amélioration du site Web interactif.*** Le site permet de faire une demande de renseignements et de recevoir une réponse par courriel; il fournit aussi des liens à des sites suggérés dans la version électronique de *Quand on est parent unique : Guide pour les familles monoparentales* et dans *Council Currents*. Cet outil électronique a permis au Conseil d'étendre son rôle de diffusion d'information à la collectivité.
- ***Soutien consultatif.*** Le Conseil fait partie de divers comités directeurs multidisciplinaires à titre de conseiller et sert de source d'information pour ses collègues et pairs, pour diverses activités communautaires, pour les organisations qui revendiquent l'égalité, pour la recherche, pour le monde universitaire et pour l'action stratégique, sur la scène locale, nationale et, à l'occasion, internationale.

Orientations futures

Chaque année, le Conseil détermine les sujets de préoccupation prioritaires des femmes et des familles au cours d'une séance de planification stratégique en vue d'établir un plan de travail annuel. En 2006-2007, il s'est penché sur la sécurité économique, la santé et le bien-être des femmes, les liens avec la collectivité, les relations avec les collectivités rurales et du Nord, les femmes qui ont des démêlés avec la justice, les services de garde d'enfants et la violence contre les femmes et les filles. Au moment d'envisager l'avenir, le Conseil communiquera avec la ministre afin d'établir les priorités futures.

Publications

Rapports

- Rapport annuel de 2005 - 2006

Autres

- *Quand on est parent unique : Guide pour les familles monoparentales*, 7^e édition, mars 2006
- Conseil consultatif des femmes du Manitoba. *A Voice for Manitoba Women: Brochure on the Advisory Council*, mars 2007

Conseil consultatif des femmes du Manitoba

États financiers

Le 31 mars 2007

Cheryl J. Reid

Comptable générale agréée
Société professionnelle
1600, avenue Ness, bureau 110
Winnipeg (Manitoba) R3J 3W7
Téléphone : 204 784-4590
Télécopieur : 204 784-4599
Courriel : cherylreid@mts.net

Rapport de la vérificatrice

À l'intention des membres du
Conseil consultatif des femmes du Manitoba

J'ai procédé à une vérification de l'état des résultats du Conseil consultatif des femmes du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007. La préparation de ces états financiers est la responsabilité de la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers fondée sur ma vérification.

J'ai effectué ma vérification suivant les normes comptables généralement acceptées au Canada. Ces normes exigent que je planifie et effectue une vérification dans le but d'obtenir l'assurance raisonnable qu'il n'existe aucune inexactitude importante dans les états financiers. La vérification comprend un contrôle par sondages des éléments probants fournis à l'appui des montants et des autres éléments d'informations dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Conseil consultatif des femmes du Manitoba au 31 mars 2007, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, et ce, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Les chiffres des années précédentes, fournis à titre de comparaison, ont été vérifiés par un autre cabinet de comptables généraux.

Fait le 16 juillet 2007
À Winnipeg, au Manitoba

Comptable générale agréée

Conseil consultatif des femmes du Manitoba

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2007

	Budget 2007	Dépenses réelles 2007	Dépenses réelles 2006
Recettes			
Crédit budgétaire	323 400	323 400	313 600
Dépenses			
Salaires et avantages sociaux	219 300	224 576	205 713
Autres dépenses	104 100	92 660	106 269
	323 400	317 236	311 982
Solde non dépensé du crédit	-	6 164	1 618

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Conseil consultatif des femmes du Manitoba

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2007

1. Objectif de l'organisme

Le Conseil consultatif des femmes du Manitoba a pour objet de faire progresser l'objectif d'une participation égale des femmes dans la société et de promouvoir des changements dans les structures socio-économiques et juridiques à cette fin.

Les membres du Conseil sont nommés et consistent en une présidente et jusqu'à dix-huit membres provenant d'une variété de milieux géographiques, culturels et socioéconomiques. Depuis juin 2004, les responsabilités concernant les états financiers et l'autorité d'approbation du Conseil consultatif des femmes du Manitoba relèvent de la ministre du Travail et de l'Immigration.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les politiques décrites ci-dessous sont d'importance particulière pour le Conseil consultatif des femmes du Manitoba.

a) Constatation des produits

Les recettes sont reconnues à titre de produit au moment où l'affectation secondaire est approuvée en vertu de la Loi portant affectation de crédits adoptée annuellement par l'Assemblée législative du Manitoba.

b) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada oblige la direction à faire des estimations et des hypothèses qui influencent le montant déclaré des éléments d'actif et de passif à la date des états financiers, et le montant déclaré des recettes et des dépenses de la période visée par la déclaration. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Conseil consultatif des femmes du Manitoba

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2007

3. Crédit budgétaire

Le 26 février 2007, on a modifié les crédits d'autorisation du budget en cours en raison du transfert de l'autorité budgétaire des crédits d'autorisation du Manitoba, effectué en vertu de l'article 33 de *la Loi concernant la gestion des finances publiques et apportant des modifications corrélatives*, afin de couvrir l'augmentation générale des salaires pour l'exercice 2006-2007.

Le montant de l'affectation secondaire accordée au Conseil consultatif des femmes du Manitoba pour les salaires et les avantages sociaux a donc passé de 216 800 \$ à 219 300 \$, ce qui représente une augmentation nette de 2 700 \$.

Conseil consultatif des femmes du Manitoba

Tableau des dépenses
Exercice clos le 31 mars 2007

	Budget 2007	Dépenses réelles 2007	Dépenses réelles 2006
Salaires et avantages sociaux			
Gestion	74 000	75 128	73 438
Professionnel et technique	48 400	48 914	44 319
Soutien administratif	74 900	78 879	68 280
Avantages sociaux	22 000	21 655	19 676
	<u>219 300</u>	<u>224 576</u>	<u>205 713</u>
Autres dépenses			
Services du personnel	20 000	8 627	13 207
Transports	9 700	10 791	6 005
Communications	15 900	13 818	18 575
Fournitures et services	34 300	34 303	35 573
Immobilisations	1 500	4 276	10 771
Autres dépenses de fonctionnement	22 700	20 845	22 138
	<u>104 100</u>	<u>92 660</u>	<u>106 269</u>
	<u>323 400</u>	<u>317 236</u>	<u>311 982</u>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.